

Liberté Égalité Fraternité

TAXE SUR LES SURFACES COMMERCIALES (TaSCom)



Cessation d'exploitation au cours de l'année 2022 (Loi n° 72-657 du 13 juillet 1972 modifiée)

TAXE ADDITIONNELLE À LA TAXE SUR LES SURFACES COMMERCIALES (Article 302 bis ZA du code général des impôts)

	DÉNOMINATION (NOM OU RAISON SO	OCIALE):
Cette déclaration doit être déposée avant le 15 me jour du 6 me mois suivant la cessation d'exploitation intervenue en 2022 Adresse de correspondance (quand celle-ci est différente de celle de l'établissement)	ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT RED	EVABLE:
	Renseignements complémentaires relatifs à un c Nom, Prénom : Qualité : Téléphone : Courriel :	correspondant de l'établissement ou de l'entreprise :
N° de dossier N° SIRET		
MODE DE DATEMENT (cocher la coc		DATE ET CICNATUDE
MODE DE PAIEMENT (cocher la case de Numéraire	correspondante)	Date : Signature :
Chèque bancaire barré établi à l'ordre du Tréso	r Public	Date Signature .
Virement sur le compte du Trésor à la Banque d	de France	
CADRE RÉSERVÉ A L'ADMINISTRA	TION	
Date de réception Date de réception Pénalités N° Date	H	PRISE EN CHARGE Pénalités N° Date
2022. Si vous souhaitez déposer votre déclaration rel télécharger le formulaire n° 3350-SD sur le site Attention: il convient de reporter le coefficie page 3. Le coefficient multiplicateur est disponi professionnels > gérer mon entreprise/associat déclarer et payer ma taxe sur les surfaces et multiplicateurs votés par les collectivités locales En l'absence de coefficient multiplicateur, celui- Remarque: les établissements implantés sur	sée uniquement si vous avez cessé d'exploir ative à la TaSCom à raison de l'exploitation impots.gouv.fr (saisir « 3350 » dans le motent multiplicateur voté par la collectivité te ble sur le site impots.gouv.fr sous la rubriquion > je déclare et je paie les impôts de nommerciales > en savoir plus > Taxe se se ci est réputé être égal à 1.	erritoriale bénéficiaire dans le cadre B ou C figurant en ue : mon entreprise > vos questions/nos réponses > comment sur les surfaces commerciales (TaSCom) : coefficients né au 1 ^{er} janvier 2022 avec une autre commune doivent

Les dispositions des articles 49, 50, 53 et le cas échéant, 51, 55 et 56 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

PERIODE D'IMPOSITION								
		Période annuelle	Po	ériode de référence				
Déclaration déposée au titre de la TaSCom due à la suite de la cessation définitive d'exploitation au cours de l'année 2022	Indiquez « 01/01 », ou, en cas de début d'exploitation de l'établissement en 2022, indiquez la date d'ouverture	2023 P0		/ /2022 au				
	Indiquez la date à laquelle est intervenue la cessation d'exploitation de l'établissement			/ /2022				

Nom de l'enseigne commerciale

Cadre A : calcul de la TaSCom (Voir notice explicative disponible sur le site impots.gouv.	fr)	
Nombre de jours d'exploitation	P1	
Chiffre d'affaires <u>annualisé</u> réalisé entre le 01/01/2022 et la date de cessation (voir notice)	01	
Surface de vente au détail (locaux clos et couverts) à la date de cessation	02	
Nombre de positions de ravitaillement en carburant (sauf établissement de vente ou de réparation d'automobiles)	03	
Surface totale (L02 + [L03 x 70 m^2])	04	
Détermination du chiffre d'affaires au m² (L01/L04)	T1	
Tarif (cf. tableau page 5)	05	
Montant de la TaSCom brute (avant majoration) ([L04 x L05] x P1/365)	T2	
Majoration de 30 % pour les établissements dont la superficie est supérieure à 5 000 m² et dont le chiffre d'affaires HT au m² est supérieur à 3 000 €	06	
Montant de la TaSCom brute (avant réduction) (L06 + T2)	Т3	
Réduction de 1 500 € lorsque l'établissement est situé à l'intérieur d'un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV)	07	
Montant de la TaSCom après réduction (T3 – L07) ⇒ Si votre établissement est situé sur une seule commune, veuillez compléter le cadre B (cas général). ⇒ Si pour un même établissement, vous exploitez une surface de vente, et le cas échéant, des positions de ravitaillement, sur le territoire de plusieurs communes limitrophes (établissement implanté à cheval sur 2 ou 3 communes), complétez le cadre C (cas marginal).	Т4	

Cadre B : en cas d'exploitation d'un établissement situé sur une seule commune						
Coefficient multiplicateur voté par la commune ou l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) du lieu de situation de l'établissement ⁽¹⁾	T5					
Montant total de TaSCom 2022 (suite à cessation) (T4 x coef. T5)	T6					
Acompte versé à l'appui de la déclaration n° 3350-SD déposée à raison de l'exploitation de l'établissement au 1 ^{er} janvier 2022	Т7					
En cas de déclaration complémentaire, indiquez le montant de la TaSCom déjà versé	Т8					
Montant total de TaSCom nette à payer : ligne T6 – (ligne T7 + T8) > 0 (à reporter cadre F)	08					
Excédent de versement : ligne T6 – (ligne T7 + T8) < 0 (à reporter cadre G)	8A					

⁽¹⁾ Le coefficient multiplicateur est disponible sur le site impots.gouv.fr sous la rubrique : professionnels > gérer mon entreprise/association > je déclare et je paie les impôts de mon entreprise > vos questions/nos réponses > comment déclarer et payer ma taxe sur les surfaces commerciales > en savoir plus > Taxe sur les surfaces commerciales (TaSCom) : coefficients multiplicateurs votés par les collectivités locales. En l'absence de coefficient multiplicateur, celui-ci est réputé être égal à 1.

Cadre C: en cas d'exploitation, pour un détail et, le cas échéant, de positions limitrophes ⁽²⁾ , veuillez remplir le cadre ci-	de	ravitaillement, locali				
		COMMUNE 1		COMMUNE 2		COMMUNE 3
Nom de la commune						
Code INSEE de la commune ⁽³⁾ (code R19)	34		39		42	
Adresse de la surface de vente et / ou des positions de ravitaillement						
Numéro SIRET du local (numérique ou alphanumérique)						
Surface totale à la date de cessation définitive d'exploitation en 2022 répartie sur chaque commune limitrophe	35		40		43	
Montant de la TaSCom avant application du coefficient multiplicateur (report de la ligne T4 du cadre A)	T4					
Surface totale de l'établissement à la date de cessation définitive d'exploitation en 2022 (report de la ligne 04 du cadre A)	36					
Calcu	l de l	a TaSCom due pour chaqu	ue coi	nmune		
Montant de la TaSCom réparti entre chaque		T4 x (L35 / L36)		T4 x (L40 / L36)	-	Γ4 x (L43 / L36)
commune	Т9		T11		T13	
Coefficient multiplicateur voté par la commune ou l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) sur lequel est situé l'établissement ⁽¹⁾	T10		T12		T14	
Montant de TaSCom à payer pour chaque		T9 x T10		T11 x T12		T13 x T14
commune	38		41		44	
					L38 + L41 + L44	
Montant total de TaSCom 2022 (suite à cessati	on)				Т6	
Acompte versé à l'appui de la déclaration n° 3350-SD déposée à raison de l'exploitation de l'établissemen au 1 ^{er} janvier 2022					Т7	
En cas de déclaration complémentaire, indiquez l	e mo	ntant de la TaSCom déjà v	ersé		Т8	
Montant total de TaSCom nette à payer : ligno	т6 -	- (ligne T7 + T8) > 0 (à ro	eport	er cadre F)	08	
Excédent de versement : ligne T6 – (ligne T7 +	T8)	< 0 (à reporter cadre G)			8A	

(1) Le coefficient multiplicateur est disponible sur le site impots.gouv.fr sous la rubrique : professionnels > gérer mon entreprise/association > je déclare et je paie les impôts de mon entreprise > vos questions/nos réponses > comment déclarer et payer ma taxe sur les surfaces commerciales > en savoir plus > Taxe sur les surfaces commerciales (TaSCom) : coefficients multiplicateurs votés par les collectivités locales. En l'absence de coefficient multiplicateur, celui-ci est réputé être égal à 1.

(2) Le cadre C doit être complété uniquement si votre établissement est localisé sur le territoire de <u>plusieurs communes limitrophes</u> (établissement implanté à cheval sur 2 ou 3 communes) – voir exemple dans la notice.

(3) Vous trouverez le code ÎNSEE de la commune sur le site de l'INSEE, rubrique « Définitions, méthodes et qualités », sélectionner « Géographie administrative et d'études », puis « Recherche sur une zone géographique (lien direct : http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/). Pour Paris, indiquer le code 75 056.

Cadre D : A compléter uniquement par les établissements ayant une surface de vente supérieure à 2 500 m² (ligne 2 du cadre A)				
I CALCUL DE LA MAJORATION DE 50 % DUE OU DE L'EXCEDENT DE VERSEMENT				
Majoration de 50 % (T4 x 50 %)	46			
Acompte versé à l'appui de la déclaration n° 3350-SD déposée à raison de l'exploitation de l'établissement au 1 ^{er} janvier 2022	47			
En cas de déclaration complémentaire, indiquez le montant de la majoration de 50 % déjà versé	48			
Montant total de la majoration de 50 % nette à payer : ligne 46 – (ligne 47 + 48) > 0	4A			
Excédent de versement : ligne 46 – (ligne 47 + 48) < 0 (à reporter cadre G)	49			

C	Cadre E: taxe additionnelle à la taxe sur les surfaces commerciales (cadre réservé aux seules entreprises qui remplissent les conditions fixées au I de l'art. 302 bis ZA du CGI) – A compléter uniquement en cas de cessation d'exploitation de l'ensemble des établissements de l'entreprise.							
A	Montant total de la TaSCom 2022 suite à cessation acquittée par votre entreprise	В	Montant total des ventes de fruits et légumes réalisées par votre entreprise en 2022	C	Chiffre d'affaires total réalisé par votre entreprise en 2022			
M	Montant de la taxe additionnelle nette à payer : 3 x [A x (B / C)] à reporter cadre F							

Cadre F : Total à payer		
TaSCom nette à payer (report de la ligne 08 du cadre B ou C)	1	
Majoration de 50 % (report de la somme figurant en ligne 4A du cadre D)	2	
Taxe additionnelle à la TaSCom (report de la somme figurant en ligne 45 du cadre E) Attention: les excédents de TaSCom et de la majoration de 50 % ne peuvent pas être imputés sur le montant de la taxe additionnelle. Les excédents de TaSCom ou de majoration de 50 % versées doivent faire l'objet d'une demande de remboursement (voir cadre G)	3	
TOTAL A PAYER	4	

Cadre G : Demande de remboursement de l'exc			
Excédent - TaSCom (report de la ligne 8A du cadre B ou C)	Nature de dépense REXTSC pour la TaSCom et REMTOT pour les frais d'assiette	5	
Excédent - Majoration de 50 % (report de la somme figurant en ligne 49 du cadre D)	Nature de dépense REXTMA pour la majoration	6	
	TOTAL	7	

Le soussigné (nom, prénom, qualité) : demande le remboursement de la somme de (en chiffres) :

Fait à , le

signature:

Précision : joindre un relevé d'identité bancaire, postal ou de caisse d'épargne, conforme au libellé exact de l'entreprise.

		Tarif a	pplicable (à reporte	r ligne 05)		
	Pour les établissements dont la surface (ligne 02) est supérieure ou égale à 600 m² (surface ≥ à 600 m²) Pour les établissements dont la surface (ligne 02) est (surface < 600 m²)					
Chiffre d'affaires au m² déterminé à la ligne T1	Toute activité à l'exclusion: - des activités de vente de carburant; - des professions dont l'exercice requiert des superficies de vente anormalement élevées	Établissements procédant à la vente à titre principal de : - meubles meublants ; - véhicules automobiles ; - machinismes agricoles ; - matériaux de construction ; - fleurs, plantes, de graines, d'engrais, animaux de compagnie et aliments pour ces animaux.	Établissements vendant du carburant (à l'exception de ceux qui ont pour activité principale la vente ou la réparation de véhicules automobiles) sur un même site ou au sein d'un ensemble commercial	Toute activité à l'exclusion: - des activités de vente de carburant; - des professions dont l'exercice requiert des superficies de vente anormalement élevées	Établissements procédant à la vente à titre principal de : - meubles meublants ; - véhicules automobiles ; - machinismes agricoles ; - matériaux de construction ; - fleurs, plantes, de graines, d'engrais, animaux de compagnie et aliments pour ces animaux.	Établissements vendant du carburant (à l'exception de ceux qui ont pour activité principale la vente ou la réparation de véhicules automobiles) sur un même site ou au sein d'un ensemble commercial
Le chiffre d'affaires annuel au m² est inférieur ou égal à 3 000 €	5,74	5,74 x 0,7	8,32	5,74 x 0,8	5,74 x 0,5	8,32 x 0,8
Le chiffre d'affaires annuel au m² est supérieur à 3 000 € et inférieur ou égal à 3 800 €	[(Ligne T1 – 3 000)	{[(Ligne T1 – 3 000)	[(Ligne T1 – 3 000)	{[(Ligne T1 – 3 000) x 0,00315] + 5,74} x 0,8	{[(Ligne T1 - 3 000) x 0,00315] + 5,74} x 0,5	{[(Ligne T1 – 3 000) x 0,00304] + 8,32} x 0,8
Le chiffre d'affaires annuel au m² est supérieur à 3 800 € et inférieur ou égal à 12 000 €	x 0,00315] + 5,74	x 0,00315] + 5,74} x 0,7	x 0,00304] + 8,32	[(Ligne T1 – 3 000) x 0,00315] + 5,74	{[(Ligne T1 – 3 000) x 0,00315] + 5,74} x 0,7	[(Ligne T1 – 3 000) x 0,00304] + 8,32
Le chiffre d'affaires annuel au m² est supérieur à 12 000 €	34,12	34,12 x 0,7	35,70	34,12	34,12 x 0,7	35,70